



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

**AVIS**

**19 juillet 2006**

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2001 (JO du 7 octobre 2001)

**MORPHINE (SULFATE) LAVOISIER 50 mg/ml, solution injectable**

**Boîte de 1 (CIP : 356 199-2)**

**Boîte de 10 (CIP : 356 201-7)**

**MORPHINE (SULFATE) LAVOISIER 1 mg/ml, solution injectable**

**Boîte de 10 (CIP : 356 206-9)**

**Laboratoires CHAIX ET DU MARAIS**

sulfate de morphine

Stupéfiant

Prescription limitée à 7 jours, ou 28 jours en cas d'administration à l'aide de systèmes actifs pour perfusion

Prescription sur ordonnance répondant aux spécifications fixées par l'arrêté du 31 mars 1999.

Date de l'AMM : 28/03/2001

Motif de la demande : renouvellement d'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux

**Indications Thérapeutiques :**

**MORPHINE (SULFATE) LAVOISIER 50 mg/ml, solution injectable (boîtes de 1 et 10 )**

Douleurs intenses et/ou rebelles aux antalgiques de niveau plus faible, devant être traitées par une administration continue de morphine à l'aide de dispositifs médicaux programmables.

**MORPHINE (SULFATE) LAVOISIER 1 mg/ml, solution injectable**

Douleurs intenses et/ou rebelles aux antalgiques de niveau plus faible.

**Posologie** : cf RCP

**Réévaluation du Service Médical Rendu :**

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu de ces spécialités reste important dans les indications de l'AMM.

**MORPHINE (SULFATE) LAVOISIER 50 mg/ml, solution injectable (boîtes de 1 et 10 )**

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et posologies de l'AMM.

**MORPHINE (SULFATE) LAVOISIER 1 mg/ml, solution injectable**

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et posologies de l'AMM à l'exception de l'administration par voie péridurale en ville.

**Conditionnements :** Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

**Taux de remboursement :** 65 %

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé